



Service des affaires  
communales  
Place de la Taconnerie 7  
case postale 3965  
1211 Genève 3

Mairie de la Commune de Genève  
Palais Eynard  
Case postale 3983  
1211 Genève 3

N/réf : 478/2022

Genève, le 12 juillet 2022

**Concerne : Délibération du 17 mai 2022**

Madame, Monsieur,

Nous vous informons que la délibération relative à

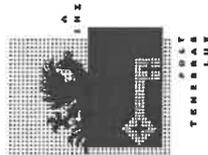
**un crédit complémentaire de 55 906,67 francs destiné à couvrir les frais supplémentaires engendrés par le crédit relatif au renouvellement de huit voitures automobiles légères du service d'incendie et de secours**

que nous avons soumise pour préavis, n'a suscité aucune remarque.

Le délai référendaire étant échu, nous classons cette délibération devenue exécutoire, en application de l'article 88, alinéa 2, de la loi sur l'administration des communes

Nous vous prions de croire, Madame, Monsieur, à l'assurance de nos salutations distinguées.

Michel Bertschy  
Directeur



V I L L E D E  
G E N È V E

LÉGISLATURE 2020-2025  
DÉLIBÉRATION PR-1336  
SÉANCE DU 17 MAI 2022

**Crédit complémentaire de 55 906,67 francs en vue du boucllement du  
crédit de 513 000 francs destiné au renouvellement de huit voitures  
automobiles légères (PR-1336)**

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettre e), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

vu les articles 60 et 61 du règlement d'application de la loi sur l'administration des communes du 26 avril 2017;

sur proposition du Conseil administratif,

*décide:*

à l'unanimité, soit par 60 oui

*Article premier.* – Il est ouvert au Conseil administratif, en vue du boucllement du crédit de 513 000 francs destiné au renouvellement de huit voitures automobiles légères du Service d'incendie et de secours (PR-1105 II votée le 29 avril 2015), un crédit complémentaire de 55 906,67 francs destiné à couvrir les dépenses supplémentaires.

*Art 2.* – La dépense complémentaire prévue à l'article premier sera portée à l'actif du bilan de la Ville de Genève dans le patrimoine administratif et amortie sur la durée d'amortissement restante de la réalisation.

---

Certifié conforme:

La Secrétaire:

Fabienne Beaud

Le Président:

Amar Madani